

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 08 JUILLET 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-04-03- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE  
RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DATE DE CONVOCATION : 01 JUILLET 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 JUILLET 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	<b>FRAULOB Odile</b> (ayant la suppléance de FONTAINE André), <b>CLAUDON Jean-Louis</b> , <b>FONTANA André</b> , <b>AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre</b> , <b>PIERSON Marianne</b> , <b>LELIEVRE Jean Luc</b> , <b>POIRSON Elisabeth</b> , <b>STAROSSE Jean Luc</b> , <b>PAYEUR Emmanuel</b> , <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice</b> , <b>GUYOT Laurent</b> , <b>PLANCHAIS Viviane</b> , <b>SILLAIRE Roger</b> , <b>GUILLAUME Isabelle</b> , <b>KNAPEK Patrice</b> , <b>RADER Audrey-Helen</b> , <b>MAURY Christophe</b> , <b>DOMINIAK Bernard</b> , <b>WINIARSKI Patricia</b> , <b>MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD Isabel), <b>TOUSSAINT André</b> , <b>SITTLER David</b> , <b>VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>LALANCE Corinne</b> (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), <b>CARON Jean-François</b> (ayant la procuration de MARIN Karine), <b>TAILLY Jérôme</b> (départ après la délibération 2021.04.26 ; ayant la procuration de COLLET Thierry), <b>SAUVAGE Catherine</b> , <b>CHENOT Bernard</b> , <b>JOUBERT Roger</b> , <b>BELLINASSO Alain</b> , <b>MARTIN Vincent</b> , <b>PIERSON Chantal</b> , <b>DEPAILLAT Bernard</b> , <b>HENNEBERT Philippe</b> , <b>MOUROLIN Patrick</b> (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), <b>COLIN Xavier</b> , <b>NIGON Elisabeth</b> (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), <b>HARMAND Aide</b> , <b>DICANDIA Chantal</b> , <b>RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), <b>LE POUFF Lydie</b> (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>CHANTREL Nancy</b> , <b>BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), <b>BONJEAN Myriam</b> , <b>MOREAU Jean-Louis</b> , <b>MASSELOT Catherine</b> , <b>SIMONIN Hervé</b> , <b>FELTEN Daniel</b> , <b>COUTEAU Jean-Pierre</b> .
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	<b>FONTAINE André</b> , <b>COLLET Thierry</b> , <b>PICARD Denis</b> , <b>SEGALT Jean-François</b> , <b>GASPARD Isabel</b> , <b>ROSSO Michel</b> , <b>ARNOULD Raphaël</b> , <b>MARIN Karine</b> , <b>MANSION François</b> , <b>MATTE Jean-François</b> , <b>ERZEN Gérald</b> , <b>ADRAYNI Mustapha</b> , <b>ASSFELD LAMAZE Christine</b> , <b>LALEVEE Lucette</b> , <b>BRETENOUX Patrick</b> , <b>ERDEM Olivier</b> , <b>GUEGUEN Marie</b> , <b>MANGEOT Etienne</b> ,
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	Du début à la 2021-04-26 : 10 avis de procuration. De la 2021-04-27 à la fin : 9 avis de procuration.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	5 avis de suppléance.
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	MARTIN Vincent
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	Du début à la 2021.04.26 : 53 PRESENTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 52 PRESENTS.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	Du début à la 2021.04.26 : 63 VOTANTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 61 VOTANTS.

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,  
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,  
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée.  
 Ces décisions sont énumérées ci-après :

N°/date de la décision	Objet	Résumé
<b>N°2021-18 27/05/2021</b>	<b>Participation au groupement de commandes de la Métropole du Grand Nancy en vue de la passation d'un marché pour l'achat d'électricité</b>	La Métropole du Grand Nancy organise des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains. La délibération autorise l'adhésion de la CC2T au nouvel appel d'offres pour l'achat d'électricité 2022-2023.
<b>N°2021-19 03/06/2021</b>	<b>Aires de covoiturage de Gondreville et Toul – convention avec APRR</b>	Convention de partenariat entre la CC2T et l'APRR pour la réalisation de deux aires de covoiturage situées à proximité de l'A31, l'une à Gondreville et l'autre à Toul, avec une participation de l'APRR à hauteur de 100 % des frais éligibles engagés.
<b>N°2021-20 24/06/2021</b>	<b>Dégrèvements factures d'eau potable</b>	Octroi de demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation.
<b>N°2021-21 24/06/2021</b>	<b>Avenant à la convention de facturation et reversement des redevances d'assainissement avec le syndicat mixte des eaux du Toulous Sud (SMETS)</b>	Le SMETS assure la facturation de l'eau (qu'il gère) et de l'assainissement (pour le compte de la CC2T), par souci de simplification pour l'utilisateur. La délibération valide que ce service soit rémunéré à hauteur de 0,5 € par facture produite par le Syndicat Mixte des Eaux du Toulous Sud pour le compte de la CC2T.
<b>N°2021-22 24/06/2021</b>	<b>Demande de subvention auprès de la CAF concernant divers investissements de «Crèchendo»</b>	Investissements en petits matériels divers pour un montant de 12 500 € HT. Aide de la CAF sollicitée à hauteur de 5 000 €.
<b>N°2021-23 24/06/2021</b>	<b>Aire de covoiturage de Gondreville – convention d'occupation précaire avec l'Etat</b>	Pour l'aire de Gondreville, le foncier identifié, situé à proximité immédiate de l'A31, reste propriété de l'Etat qui consent à une convention d'occupation précaire (COP) d'une durée de 12 ans. La redevance annuelle est de 90 €.

**Le conseil communautaire prend acte de la présentation ci-dessus et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
 Fabrice CHARTREUX

